

REGATE DE SELECTION REGIONALE U17
(licences 2026 et 2027)
Dimanche 04 Octobre 2026
Pont à Mousson

1. **OBJECTIF** : établir une hiérarchie globale en bateaux courts (1x et 2-) les J15 et J16 de la saison 2025-2026 ainsi que les nouveaux J15 de la saison 2026-2027. Les règles de sélections pour participer à la Coupe des Régions (fin octobre 2026) et pour participer aux stages de ligue des vacances de la Toussaint seront précisées par la suite.
2. **ORGANISATION** : Assurée par la Ligue Grand Est et le club de PAM.
3. **LIEU** : Sur le bassin du Breuil, 2 rue Nicolas Pierson 54700 Pont-à-Mousson.
4. **CATEGORIES** : **Les licences sont celles de la saison 2026 pour les anciens J15 et J16 et également celles de la saison 2027 pour les nouveaux J15.** La compétition sur l'intranet sera créée avec les licences de la saison N-1 et de la saison N.
5. **DISTANCE** : 1500 m pour toutes les catégories.
6. **BALISAGE** : 6 lignes balisées – départs tenus. Pour le bon déroulement de la compétition, **nous sommes à la recherche de teneurs de bateaux.** Les clubs pouvant mettre à disposition un ou plusieurs teneurs sont priés d'en informer Charlotte Lamouche : charlotte.lamouche@ffaviron.fr
7. **ENGAGEMENTS** : Site intranet de la FFA
 - Ouverture des inscriptions : lundi 14 septembre à 8H00
 - Clôture des inscriptions : dimanche 27 septembre à 23H00
 - Diffusion du programme : mercredi 30 septembre

Pour les mixtes de clubs envoyez vos engagements à charlotte.lamouche@ffaviron.fr

8. **Rotations de bateaux** : chaque club doit s'assurer de la possibilité d'une rotation de bateau, en respectant l'ordre des courses prévu à l'avant-programme. Aucune modification dans l'ordre des séries ne sera acceptée.
9. **Il est demandé aux équipages de se présenter à l'heure au départ.**
10. **DROIT D'ENGAGEMENTS** : pas de droits d'engagement.
11. **PRESIDENT DU JURY** : à confirmer.
12. **PRE-REUNION DES DELEGUES** : A la demande des entraineurs, il n'y aura plus de pré-réunions des délégués la veille afin qu'ils aient du temps pour préparer leur déplacement du lendemain. **Pour tout changement ou forfaits survenus après la clôture des engagements, merci de compléter une feuille de forfaits/changements et de la renvoyer par mail à charlotte.lamouche@ffaviron.fr avant le vendredi 2 octobre à 14H**

Un nouveau programme sera envoyé le vendredi soir afin que vous puissiez faire l'impression du document à jour.

13. **REUNION DES DELEGUES** : La réunion des délégués aura lieu sur place à 9H. Le président de jury donnera les derniers éléments de sécurité.
14. **SERVICE MÉDICAL ET DE SAUVETAGE** : Secouristes (SNSM) à l'arrivée pendant toute la durée de la compétition.
15. **PARC À BATEAUX ET PLANS DE CIRCULATION DU BASSIN** : seront transmis avec le programme.
16. **REGLEMENT et LICENCES** : Les épreuves seront disputées sous le règlement de la FFA, code des régates mis à jour Aout 2025. Les rameurs devront être en possession d'une pièce d'identité ou licence avec photo en cas de contrôles d'identités effectués par les arbitres
17. **NUMEROS** : Numéros des lignes d'eau obligatoire. Chaque société devra disposer de ses propres numéros. Des numéros de secours seront mis à disposition par la ligue si nécessaire. Ils seront à reposer dans la boîte obligatoirement à l'issue de chaque course.
18. **QUALIFICATION** : au temps à l'issue des séries du matin. (Les 6 meilleurs temps en finale A, les 6 suivants en finale B...)
19. **REMISE DES PRIX** : à l'issue des courses aux 3 premiers de chaque catégorie de bateaux et d'âge.
20. **ASSURANCES** : Les clubs participants devront être assurés.

21. REGLES DE SELECTION :

Pour la Coupe des Régions fin octobre 2026 (sélection sur la licence 2025-2026) : nous composerons le meilleur équipage U17 possible en fonction de la densité (4x ou 8+) chez les filles et chez les garçons. Ces rameurs seront regroupés sur un stage spécifique pour préparer la Coupe des Régions, lors de la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint et ne seront pas concernés par le paragraphe suivant.

Pour les stages de ligue des vacances de la Toussaint (sélection sur la licence 2026-2027) :

- Concernant les U17, les 16 premiers filles et garçons seront sélectionnés.
- Pour les U19, les nouveaux J17 (non sélectionnés pour la Coupe des régions) peuvent prétendre à être sélectionnés pour le stage U19 avec l'ensemble des rameurs J18 et J19.

Ces stages permettront de travailler en 8+ dans le but de préparer la TDR de Bâle dont la sélection finale se fera à la TDR régional de novembre.

Les mixtes de club sont autorisées.

Les mixtes d'âges dans les 2- sont également autorisées.

En revanche si un 2- est composé d'un nouveau J15 et d'un ancien J15 ou J16, cet équipage ne pourra pas faire partie de la sélection pour la Coupe des Régions.

22. LISTE DES COURSES ET CATEGORIES :

N° de course	CATEGORIE		DISTANCE
Course 1	Un de couple Femmes	J1F 1X	1 500 mètres
Course 2	Deux de pointe sans barreuse Femmes	J1F 2-	1 500 mètres
Course 3	Un de couple Hommes	J1H 1X	1 500 mètres
Course 4	Deux de pointe sans barreur Hommes	J1H 2-	1 500 mètres

HORAIRES PREVISIONNELS SERIES ET FINALES

Catégorie	Description	Séries	Finales
J16F 1X	Un de couple FJ16	10H	14H
J16F 2-	Deux de pointe sans barreuse FJ16	10H30	14H30
J16H 1X	Un de couple HJ16	11H	15H
J16H 2-	Deux de pointe sans barreur HJ16	11H30	15H30

FÉDÉRATION
FRANÇAISE

AVIRON



FORFAIT

CHANGEMENT D'ÉQUIPAGE

(rayer la mention inutile)

ÉPREUVE :

N° DE DOSSARD DE L'ÉQUIPAGE :

CLUB :

IMPORTANT :

- Ne noter que les rameurs concernés par les modifications
- Les fiches ne comportant pas les noms, prénoms et n° de licence des remplaçants ne seront pas prises en compte.

	Équipage d'origine NOM - Prénom		Équipage de remplacement NOM - Prénom	N° Licence obligatoire
Proue - 1		Proue - 1		
2		2		
3		3		
4		4		
5		5		
6		6		
7		7		
8		8		
Barreur		Barreur		

JUSTIFICATIF : joindre le justificatif du forfait à cette fiche (certificat médical, attestation de l'employeur, ...)

DATE DE REMISE DE LA FICHE AU PRÉSIDENT DU JURY :

HEURE DE REMISE DE LA FICHE :

NOM ET SIGNATURE DU DÉLÉGUÉ

SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU JURY

TRAITEMENT DE LA DEMANDE :